

## Turquie-Europe, une relation ambiguë

Hasan Basri ELMAS

---



**Édition électronique**

URL : <http://cemoti.revues.org/69>

ISSN : 1777-5396

**Éditeur**

AFEMOTI

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 1998

ISSN : 0764-9878

**Référence électronique**

Hasan Basri ELMAS, « Turquie-Europe, une relation ambiguë », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien* [En ligne], 25 | 1998, mis en ligne le , consulté le 01 octobre 2016.

URL : <http://cemoti.revues.org/69>

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2016.

Tous droits réservés

---

# Turquie-Europe, une relation ambiguë

Hasan Basri ELMAS

---

Paris, Syllepse, 1998, 284 pages

Préméditation ou pur hasard ? Alors que le Conseil européen vient d'exclure la Turquie de la liste des prochains candidats à l'adhésion, voici qu'est publié un ouvrage fort éclairant sur les relations euro-turques. Nous plaiderons la préméditation, tant l'analyse de l'auteur, qui enseigne les sciences politiques à l'Université Paris 8, explique (si, de fait, elle n'annonce pas) la décision prise par les Quinze les 12-13 décembre 1997 à Luxembourg. Alors que Samuel P. Huntington, dont le livre vient d'être traduit en français<sup>1</sup>, décrit une Turquie «déchirée» entre occidentalisation et appartenance à «la civilisation islamique», un déchirement qui serait la cause de tous ses maux, alors que le débat tout entier semble focalisé sur la question de l'identité européenne de la Turquie - existe-t-il seulement une identité européenne ? - et des inconvénients et avantages qu'il y aurait à intégrer un pays musulman à un «club de chrétiens», Hasan Basri Elmas ramène ce débat à des considérations plus scientifiques. L'adhésion à une organisation aussi complexe que l'Union européenne nécessite que l'on n'accorde pas seulement de l'importance au contexte régional et international et à la politique étrangère turque, mais aussi à l'évolution politique et économique du pays.

Le livre s'articule donc en trois parties : *la dynamique du rapprochement avec l'Europe; l'éclatement de la dynamique du rapprochement avec l'Europe; les perspectives des relations turco-européennes*. On peut regretter un certain manque d'imagination dans la formulation de ces titres, et, parfois, leur manque de pertinence. En effet, la première partie met déjà en évidence les contradictions entre les objectifs d'ouverture à l'Occident et la façon dont la démocratisation des institutions et de la société est menée. La deuxième partie mérite davantage son titre. Dans la troisième partie manque peut-être une critique plus nette de l'attitude de l'Union européenne vis-à-vis de l'intégration de la Turquie. Il est vrai que les ambiguïtés de la politique de l'UE vis-à-vis d'Ankara sont mises en évidence tout au long du livre.

L'ouvrage s'ouvre donc sur le problème, qui apparaît comme central dans l'analyse d'Hasan B. Elmas, de la démocratisation. Dès la préface (on ne peut plus courte - deux pages) de Jean-Marie Vincent, le ton est donné : «contrairement à une légende tenace,

l'armée intervient périodiquement, non pour sauver la démocratie, mais bien pour empêcher qu'elle ne s'étende trop loin» (p. 5-6). Ce qui est quelque peu inexact. Le coup d'État militaire de 1960 n'est-il pas à l'origine de la constitution la plus libérale qu'a eue la Turquie ?

Hasan B. Elmas ne dit pas le contraire, plus loin, dans son chapitre premier (*les choix en matière de politique intérieure après la guerre*). L'instauration du multipartisme en 1945 apparaît comme le produit d'une contrainte extérieure : celle de l'Occident, qui ne tarde pas à se dire "monde libre" dans le contexte de la Guerre froide naissante. Soucieux de faire oublier son attitude au mieux passive vis-à-vis de l'Allemagne hitlérienne et de se prémunir contre les ambitions soviétiques, le gouvernement turc choisit résolument son camp, celui de l'Alliance atlantique. Pour ne pas apparaître comme un vestige de l'ère des dictatures, le gouvernement turc organise multipartisme et élections libres. En fait de multipartisme, c'est d'un bipartisme dont il s'agit. Qui plus est, «le» parti d'opposition est créé par d'anciens membres de l'ex-parti unique, le Parti républicain du Peuple (PRP). Les tentatives de création de partis de gauche (communistes et socialistes) tournent court : ces partis sont interdits. Cette situation n'est pas tellement exceptionnelle alors. Du fait de la guerre civile, et avec la bénédiction de la Grande-Bretagne et des États-Unis, la Grèce connut, jusqu'au milieu des années cinquante, une situation assez similaire. Quant aux États-Unis, si le parti communiste n'y est pas interdit, ses membres subissent alors le maccarthysme.

L'originalité de la scène politique turque tient à ce que l'absence de clivage gauche-droite fort persiste et laisse la place à une compétition centrée sur le rôle de la religion dans la société. Reléguée dans l'espace privé par Atatürk, la religion est l'objet de l'attention des deux partis en lice aux élections de 1950. Utilisé d'abord par le Parti démocrate, le référent religieux l'est aussi par le Parti républicain du peuple, kémaliste. Cette islamisation de la vie politique jusqu'à nos jours pose un problème, nous dit l'auteur, dans la perspective de l'intégration de la Turquie à l'Europe. Est-ce à dire que la Turquie doit être tout à fait laïque pour accéder au «club de chrétiens» que serait l'Union Européenne ? Se dire "islamique" serait-il problématique pour accéder à un ensemble d'États dont le Parlement commun compte un nombre conséquent de députés "chrétiens" (-sociaux ou démocrates) ? Tel ne semble pas être le problème selon l'auteur. Son analyse (notamment dans le premier chapitre de la troisième partie : *l'islamisation de la vie politique et publique comme facteur déterminant des relations turco-européennes*) tend plutôt à montrer que ce sont les convictions anti-européennes des islamistes turcs (le qualificatif national est important, car il ne s'agit pas ici des islamistes algériens ou saoudiens) qui sont un obstacle au développement des relations euro-turques. L'auteur montre, par exemple, que, dès les années 1970, Necmettin Erbakan est bien favorable à un «marché commun» à condition qu'il soit «islamique» - comprenant l'Iran, le Pakistan, les États arabes...

L'autre courant opposé à l'intégration de la Turquie dans l'Europe est constitué par l'extrême-droite nationaliste, dont la figure de proue est Alparslan Türkeş. Héritière de l'idéologie pan-touraniste du début du siècle, ayant survécu pendant le kémalisme en appuyant la revalorisation de l'image du «Turc» telle que voulue par Atatürk, cette extrême-droite a largement profité du dernier coup d'État militaire, celui de 1980, pour faire valoir ses idées.

Influents sur les partis du centre-droit, qui ont souvent besoin d'eux pour gouverner - particulièrement dans les années 70 et 90 - les partis islamistes et nationalistes ont en commun une «synthèse turco-islamique» qui prône le rapprochement avec le monde musulman et centrasiatique. Cette idéologie n'est guère favorable à la démocratisation du

pays, ni aux aspirations autonomistes des Kurdes. C'est cette idéologie, bien plus que l'islam, qui constitue, sur la scène politique turque, le principal obstacle à l'amélioration des relations turco-européennes.

Quant aux partis de centre-gauche, dont la personnalité la plus notable demeure Bülent Ecevit, ils n'ont guère montré d'enthousiasme pour l'intégration européenne, développant des argumentations relatives à la souveraineté et à la nécessité d'un développement autocentré qui ne sont guère différentes de celles d'une partie de la gauche des pays d'Europe occidentale. C'est pourquoi nous ne sommes pas certains, au contraire de l'auteur, que la progression des partis de gauche - voire, pour quelques-uns, la levée de leur interdiction - «pourrait entraîner ainsi la Turquie dans une réelle dynamique d'intégration européenne» (p. 255). L'extrême-gauche ne s'est jamais distinguée par son enthousiasme vis-à-vis de la construction européenne. La Grèce a adhéré à la CEE sous un gouvernement de droite, alors que la gauche y était plutôt opposée.

Mais l'auteur souligne que les atteintes à la liberté d'expression - qui peuvent aller jusqu'à l'interdiction des partis et des peines de prison très longues, les violations des droits de l'homme, notamment le problème des disparus, souvent victimes d'exécutions extrajudiciaires, et la guerre contre le PKK ne peuvent que faire obstacle à une intégration de la Turquie dans l'Union européenne, par essence démocratique, d'où la position du Parlement européen au moment de la ratification de l'Union douanière. D'autre part, l'État-major de l'Armée dispose d'un droit de regard et d'intervention sur la politique gouvernementale par le biais du Conseil national de Sécurité qui n'a aucun équivalent dans les États-membres de l'Union Européenne. Pour l'auteur, la Turquie est donc insuffisamment démocratique pour être membre de l'UE.

Selon l'auteur, la politique des différents dirigeants turcs vis-à-vis de la construction européenne dépend peu de la motivation idéologique affichée - parachever l'œuvre d'Atatürk - mais se justifie principalement par la volonté de faire de la Turquie une puissance régionale. En effet, la politique d'association à la CEE/UE s'inscrit dans la stratégie de «montée en puissance»<sup>2</sup> analysée par Jean-François Bayart, il y a plus de quinze ans. Celui-ci expliquait que «la politique turque a constamment oscillé entre ces deux pôles de la stratégie de maximisation des ressources nationales et de la stratégie à but hégémonique»<sup>3</sup>. Hasan B. Elmas partage tout à fait cette analyse. L'intérêt des dirigeants turcs pour la CEE est d'une part économique. Car, «si la Turquie n'avait jamais abandonné l'objectif de devenir une puissance régionale, ses difficultés économiques ont toujours constitué un obstacle majeur à l'affirmation de cette puissance» (p. 89). L'analyse de l'accord d'association signé avec la CEE en 1963 montre qu'il s'agit avant tout d'un «simple accord commercial» (p. 97). Pourtant, la responsabilité de cet état de fait n'incombe pas seulement à la Turquie. Les États-membres de la CEE, au vu des performances économiques de la Turquie, ne tiennent pas à s'engager trop loin avec elle. Mais l'accord est important sur le plan politique, car il permet de mettre en avant le pouvoir d'attraction de la CEE. L'Accord instaure une relation dans laquelle le déficit commercial turc a été compensé - pour un temps - par les envois de fonds des émigrés, auxquels les États occidentaux ont fait massivement appel dans les années 1960.

Il n'est guère étonnant que les relations euro-turques se soient perpétuées selon ce mode de fonctionnement. Le déficit commercial turc s'est maintenu, sinon aggravé vis-à-vis de la CEE - il devrait encore se creuser dans la première phase de l'Union douanière - et les protocoles financiers successifs ont eu pour objectif de compenser ce déficit. Mais la Turquie a dû faire face d'une part à l'arrêt des politiques d'immigration en Europe de

l'Ouest, d'autre part au blocage du Quatrième Protocole financier du fait d'un veto grec persistant. La déception face aux résultats de l'accord d'association, la crise pétrolière de 1973 et ses ambitions régionales, ont conduit la Turquie à se tourner vers l'URSS puis vers les pays arabes, aujourd'hui vers l'Asie Centrale et le Caucase - sans que ces rapprochements aient jamais impliqué un changement d'alliance politique et militaire. Le différend helléno-turc pèse très lourdement sur les relations euro-turques. L'autre motivation qui a conduit le gouvernement turc à solliciter la conclusion d'un accord d'association est la demande grecque pour un tel accord. Celle-ci précède de quinze jours à peine la demande turque. Le gouvernement turc n'a pas négligé la dimension politique de la CEE : il craint que l'adhésion grecque ne mette fin à la "politique de la balance" menée par les États d'Europe occidentale vis-à-vis des deux États. Crainte en grande partie justifiée, même si, lors des négociations pour l'entrée de la Grèce dans la CEE, les Neuf ont réaffirmé qu'ils poursuivraient cette politique. En effet, la Grèce, devenue État-membre, n'a cessé d'opposer son veto aux mesures de rapprochement euro-turc. L'importance des relations helléno-turques conduit l'auteur à un long développement, principalement sur la question chypriote. On pourrait reprocher à l'auteur de s'appuyer sur des sources parfois trop favorables aux Chypriotes grecs, notamment en ce qui concerne la crise de 1967. Toutefois, l'exposé et l'analyse des différends bilatéraux sont très éclairants et ne sombrent pas dans la confusion et les omissions que l'on rencontre souvent sur le sujet. L'auteur montre que la CEE s'est trouvée, qu'elle le veuille ou non, partie prenante des différends helléno-turcs dès l'adhésion de la Grèce, mais également avec la signature d'un accord d'association avec Chypre (1972). Pour l'auteur, le différend helléno-turc s'est transformé en «différend euro-turc» (p. 153) dès lors que la Grèce devenait État-membre d'une organisation régionale ayant une vocation politique. De plus, il est bien difficile d'envisager la possibilité d'une adhésion à l'UE alors que 30 000 soldats turcs stationnent toujours à Chypre, une situation qui, en droit international, s'appelle une occupation.

L'auteur analyse enfin (chapitre 2 de la troisième partie : *un fort potentiel migratoire vers l'Europe*) l'un des obstacles sérieux à court et à moyen terme à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. La Turquie continue de connaître un essor démographique important qui nécessiterait la création de 880 000 emplois nouveaux par an dans les années à venir, afin de faire face à l'afflux de jeunes sur le marché du travail. D'autre part, la poursuite de la guerre dans le Sud-Est entraîne la perpétuation d'un courant d'émigration kurde mi-économique, mi-politique vers l'Europe. D'où le «fort potentiel»... Les États d'Europe occidentale, au premier rang desquels l'Allemagne, sont donc plus que réticents à admettre la Turquie comme membre d'une union dont l'une des caractéristiques les plus mises en avant est la liberté de circulation des personnes. Les relations euro-turques sont donc caractérisées, depuis près de quarante ans, par beaucoup d'ambiguïté, du fait des objectifs poursuivis par les uns et les autres, nous dit l'auteur. Pourtant nous nous demandons si, en réalité, il n'y a pas entente tacite des deux parties pour s'en tenir à une relation essentiellement commerciale alliée à des considérations stratégiques - ce que suggère l'auteur. Le décalage entre les économies, turque d'un côté, de l'UE d'un autre côté est trop important pour envisager une intégration sans une longue période de transition. Il ne faut pas négliger le fait que l'entrée de la Grèce dans le Marché commun en 1981 a servi de leçon aux eurocrates : la transition a été trop courte, l'adhésion en partie ratée, la Grèce n'ayant véritablement jamais rattrapé son retard, de sorte qu'elle ne participera pas, dans un premier temps, à l'Union monétaire. Alors que le taux d'inflation pour accéder à cette union ne devrait pas

dépasser les 3%, comment envisager que la Turquie puisse prendre le train en marche avec un taux avoisinant souvent les 100% ?

Les violations des droits de l'homme et le conflit chypriote rendent impossibles une adhésion à court terme de la Turquie, alors que l'Union européenne tire une grande partie de sa légitimité de son homogénéité de "bloc démocratique". Le développement de la dimension politique d'une Communauté économique européenne devenue Union européenne modifie profondément les données d'une adhésion de la Turquie. L'UE n'est pas seulement un grand marché unique. Les "mises en commun de souveraineté" - selon l'expression de Robert Keohane et Stanley Hoffmann - notamment en matière économique, monétaire, et à propos de politique d'immigration aujourd'hui, rendent l'adhésion d'un État tel que la Turquie, avec ses faiblesses et ses atouts, ses potentialités et sa puissance extrêmement problématique. L'Union européenne n'envisage désormais l'élargissement qu'à de petits ou moyens États, ayant depuis près de dix ans fait l'effort de mener des politiques de convergence vis-à-vis de celles de l'UE. Si la Turquie serait bien inspirée de faire de même en ce qui concerne les libertés publiques, il est moins sûr qu'une politique de convergence en matière économique soit appropriée à ses besoins en termes de développement. Il est encore plus certain, si nous suivons Hasan Basri Elmas, que les objectifs affichés par les projets de Politique Étrangère et de Sécurité Commune en Europe ne sont guère compatibles avec les aspirations visant à faire de la Turquie une puissance régionale.

Gilles BERTRAND

---

## NOTES

1. *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997, 402 p.
2. Jean-François BAYART, "La Politique extérieure de la Turquie : les espérances déçues." - *Revue Française de Science Politique*, 31 (4-5), 1981, p. 861.
3. *Idem*, p. 869.